



MaST 78

Délai de traitement des dossiers de bilan de compétences

Délai entre l'entretien préalable et le début du bilan de compétences ainsi que les documents administratifs nécessaires autres que le dossier de demande de financement

TYPE DE BILAN	DELAJ MIN.	MARGE +	DOCUMENTS
Sur temps de travail	60 jours	1 semaine	<ul style="list-style-type: none">• Fiche salaire (code APE)• Fiche patient• Courrier employeur• Calendrier prévisionnel
Hors temps de travail	11 jours ouvrés (CPF)		<ul style="list-style-type: none">• Fiche salaire (code APE)• Fiche patient• Calendrier prévisionnel
Sur arrêt de travail	5 semaines	1 semaine	<ul style="list-style-type: none">• Fiche salaire (code APE)• Fiche patient• Docs CPAM• Calendrier prévisionnel
ANFH hors temps de travail	2 mois	1 semaine	<ul style="list-style-type: none">• Dernière fiche salaire• Fiche patient• Fiche ancienneté 2 ans• Calendrier prévisionnel
ANFH sur temps de travail	3 mois	1 semaine	<ul style="list-style-type: none">• Dernière fiche salaire• Fiche patient• Fiche ancienneté 2 ans• Calendrier prévisionnel

NB :

- **Le livret d'accueil** est fourni au bénéficiaire à la fin de l'entretien préalable s'il s'engage à réaliser son bilan de compétences dans notre structure.
- **Le programme** ainsi que **le calendrier** sont joints à toute **convention tripartite** à destination du financeur (hors ANFH, CPF et particulier)